



Traité Chabbath

Michna 5 - Chapitre 19

קטן נימול לשמונה, לתשעה, לעשרה, לאחד עשר, לשנים עשר--לא פחות ולא יתר: כדרךו, לשמונה. נולד בין השמשות, נימול לתשעה. בין השמשות ערב שבת, נימול לעשרה. יום טוב לאחר שבת, נימול לאחד עשר. שני ימים טובים של ראש השנה, נימול לשנים עשר. קטן החולה, אין מולין אותו עד שיברא

La Mila d'un nouveau-né peut avoir lieu le huitième jour, le neuvième, le dixième, le onzième ou le douzième jour – ni avant, ni après. Comment cela ? D'ordinaire, on le circoncit le huitième jour. S'il est né au crépuscule, on le circoncit le neuvième jour. S'il est né un vendredi au crépuscule, on le circoncit le dixième jour et s'il y a un jour de Yom Tov après le Shabbat, on le circoncit le onzième jour et s'il y a deux jours de Yom Tov [après le Shabbat], on le circoncit le douzième jour. Un enfant malade, on ne circoncit qu'une fois en bonne santé.



A la découverte du Beth Hamikdach

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions